



## ASCENDANT d'enfants majeur FRANCAIS

Par **arnaudd**, le **13/02/2013** à **11:48**

Bonjour

Je me permets de vous contacter afin d'obtenir une aide, des conseils car je suis au plus bas.

Ma mère (ivoirienne) est en france avec un visa de 2 mois. Nous sommes ses deux enfants uniques de nationalité françaises ( de par notre père qui nous à abandonné). Nous vivons en france depuis toujours. Nous avons une situation. Notre mère est notre seule famille ici.

Ma mère a fait son visa court séjour en tant qu "ASCENDANT A CHARGE D'UN FRANCAIS", elle a reçu deux jours après son passeport avec visa accepter. Nous avons fournis les preuves western union, qu'elle est bien à notre charge, les fiches de paie de ma soeur et moi même, le certificat d'hébergement et tous les autres documents demandés.

Arrivé en france le 6 février 2013, nous avons regardé son passeport et il y'avait mentionner en bas " ASCENDANT NON A CHARGE". Pourtant notre mère est à la rue la bas, n'a aucune rentré d'argent, à des difficulté à s'alimenter. Elle n'aurais pas pu venir en france par ses propres moyens.

Nous avons voulu faire un visa " vie privée et familiale" afin qu'elle puisse rester avec nous en france. D'une part pour qu'elle puisse manger et avoir un toit, et d'autre part car elle a des problèmes de santé qui nous inquiétait. ( ULCERE, elle voie flou, mal au coeur, sang dans les selles, constipation..).

Je précise que ses parents sont mort, son frère également, avec la guerre elle a perdu de la famille plus lointaine. A la télé ils disent que c'est plus calme niveau tension, mais elle nous explique que c'est toujours aussi dangereux car les pro OUATARRA attrape les pro GBAGBO, les séquestres, leurs font des tortures ! Elle a peur.

Nous sommes aller au SERVICE ETRANGER à la préfecture de police paris 17eme, pour faire cette demande de visa (vie privée et familiale). Ils nous ont dit qu'avec ce visa actuel nous ne pouvions rien faire !

On se demande si nous pouvons refaire une modification ici en france, ou si c'est une erreur de l'ambassade de france en cote d'ivoire, ou si cela à été fait exprès, car elle aurait eu tous ses droit.

Pourtant ses enfants sont français, ses petits enfants sont français. Il y'a des gens en france qui reçoivent leur papiers alors qu'aucun d'eux ne sont français. Nous n'arrivons pas à

comprendre.

Y'a t'il une autre manière de faire ? est elle dans ses droit ?

Vos expériences, conseils, aides sont bon à prendre

merci pour votre soutien